

René GERVAIS
71 avenue de la République
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 27 41 (Bureau)

Monsieur Roger GAUDY
Commissaire-Enquêteur
Mairie
15240 VEBRET

René Gervais
le 12/12

Aurillac, le 12 décembre 2018

Réf. : FORAGES DE VEBRET

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de revenir sur les objets de ma lettre du 22 novembre 2018.

Je n'ai toujours pas reçu de réponse à ma demande d'alignement, concernant la parcelle ZL 66 longeant la RD3. Il est pourtant essentiel de savoir à qui incombe l'entretien du fossé qui les sépare, compte tenu des obligations imposées dans le cadre du périmètre de protection rapprochée du forage N°1.

Je dois encore insister sur l'emplacement absurde de ce forage, à proximité immédiate du carrefour de la RD3 et de la RD15 et de la route de la Gare.

La RD3 draine un trafic important (2.000 véhicules/jour) et est à ce titre, un vecteur permanent de pollution. Or elle ne fait l'objet d'aucune prescription, à la différence des parcelles qu'elle traverse.

Dans une moindre proportion, mais se surajoutant, la situation est la même en ce qui concerne la RD15 et la route de la Gare. Au surplus celle-ci est longée par deux fossés, dont les eaux vont se joindre à celles du fossé longeant la RD3.

A l'absurdité de l'emplacement du forage, s'ajoute celle du périmètre de protection rapprochée auquel on fait franchir des routes, qui devraient pour le moins en être la limite ultime.

Mais encore au-delà, c'est l'étendue du périmètre de protection rapprochée qui est incompréhensible.

Il s'étend sur plus de 8 hectares, alors qu'environ 2 kilomètres plus loin dans la Commune d'ANTIGNAC, le total des périmètres de protection rapprochée des forages du CHATELET et du BEIX, est à peine supérieure à 6 hectares.

Il ne pouvait pas être fait pire que le forage du BEAL, avec ses périmètres de protection rapprochée et éloignée.

Je ne peux que confirmer ma vive hostilité au projet du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Canton de BORT LES ORGUES, qui a mis en émoi les Communes d'ANTIGNAC et de VEBRET et bien au-delà.

Je joins à la présente une copie des périmètres de protection des forages du CHATELET. et du BEIX.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

